



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/159 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
RELATIVE A L'ACCUEIL DE NUIT GÉRÉ PAR L'ASSOCIATION A FRATELLANZA
SUR LA COMMUNE DE BASTIA**

**CHÌ APPROVA L'ATTRIBUZIONE DI UNA SUVVENZIONE DI FUNZIUNAMENTU
RILATIVA A L'ACCUGLIENZA DI NOTTE GESTITA DA L'ASSOCIU A
FRATELLANZA NANTU A A CUMUNA DI BASTIA**

REUNION DU 4 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, la commission permanente, convoquée le 21 octobre 2020, s'est réunie sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, François ORLANDI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Romain COLONNA
M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI
M. Hyacinthe VANNI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

LA COMMISSION PERMANENTE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,

VU l'article L. 345-2-2 du Code de l'action sociale et des familles relatif aux centres d'hébergement et de réinsertion sociale,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence modifiée pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,

- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées de la Haute-Corse 2016-2022,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/127 AC de l'Assemblée de Corse du 24 septembre 2020 approuvant la prorogation de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2020-54 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 3 novembre 2020,
- APRES** avis de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI, Jean-Guy TALAMONI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

FIXE la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement de l'Accueil de nuit géré par l'association A Fratellanza à 15 000 euros au titre de l'exercice 2020, et **PRECISE** que les crédits correspondants seront imputés au budget de la Collectivité de Corse (programme 5121 - chapitre 934 - fonction 428 - compte 65748).

ARTICLE 2 :

APPROUVE la convention relative au financement de l'Accueil de nuit sur la commune de Bastia à conclure avec l'association A Fratellanza au titre de l'année 2020, telle que figurant en annexe, et **AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 4 novembre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 4 NOVEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**SUVVENZIONE DI FUNZIUNAMENTU RILATIVA A
L'ACCUGLIENZA DI NOTTE GESTITA DA L'ASSOCIU A
FRATELLANZA NANTU A A CUMUNA DI BASTIA**

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT RELATIVE A
L'ACCUEIL DE NUIT GERE PAR L'ASSOCIATION A
FRATELLANZA SUR LA COMMUNE DE BASTIA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

L'hébergement d'urgence constitue à ce titre un enjeu important pour apporter des solutions rapides et adaptées aux plus exclus et aussi pour amorcer un travail d'accompagnement social.

Bien que de compétence Etat, cette activité manque souvent de financements au vu de la demande croissante.

Sur la commune de Bastia, l'association A Fratellanza intervient pour la mise à l'abri des personnes vulnérables, en proposant à la fois un accueil de jour, un accueil de nuit et 2 logements sociaux avec un accompagnement des personnes accueillies.

Le service d'accueil de nuit, ouvert toute l'année depuis 2018 afin de répondre aux besoins en matière d'hébergement d'urgence, est doté d'une capacité d'accueil de 13 places.

Ce dispositif, qui ne constitue pas une solution durable d'hébergement, permet de répondre aux situations d'urgence et de proposer un accompagnement social pour une orientation vers une structure adaptée.

Ouvert entre 20 heures et 7 heures, le centre offre un accueil et une mise à l'abri des personnes sans domicile fixe ou en détresse, souvent orientées directement par l'accueil de jour.

En complément de ce service et afin d'éviter une errance entre la fermeture de l'accueil de jour (16h30) et l'ouverture de l'accueil de nuit (20h00), des animations ont été mises en place au sein de celui-ci sur le créneau horaire 17h-20h.

Assurées par un travailleur social ou une association partenaire, ces activités permettent la mise à disposition d'un lieu de vie offrant à la fois un accès aux équipements de première nécessité et un accompagnement par des ateliers divers, évitant ainsi un retour à la rue.

Après analyse des rapports d'activité 2018 et 2019, on constate une progression tant dans le nombre de personnes hébergées (+ 10 %) que dans le nombre de nuitées offertes (+ 1,7 %).

Au total, 99 personnes ont été accueillies en 2019, pour 3 691 nuitées. Le taux

d'occupation moyen est de 85 %.

De plus, le réseau partenarial développé par l'association permet un accompagnement des personnes accueillies sur le plan social.

Le coût global annuel des actions Accueil de jour et Accueil de nuit est estimé à 281 800 euros pour 2020.

Plusieurs partenaires participent à la prise en charge des frais de fonctionnement de l'association, en grande partie en ce qui concerne les charges de personnel. Il s'agit essentiellement de l'Etat qui intervient à hauteur de 239 200 euros et des communes de la zone d'intervention de l'association.

En complément de ces financements, et afin de faire face à l'extension de son activité, la structure sollicite pour 2020 une participation de la Collectivité de Corse, qui soutient déjà l'activité d'hébergement d'urgence sur le territoire du Pumont. Elle pourrait ainsi intervenir, pour le fonctionnement de l'Accueil de nuit, à hauteur de 15 000 euros pour l'exercice 2020, soit 5,3 % du budget global.

Les crédits sont inscrits au budget Programme 5121 - Chapitre 934 - Fonction 428 - Compte 65748.

En conséquence, il vous est proposé :

- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement de l'Accueil de nuit géré l'association A Fratellanza à 15 000 euros au titre de l'année 2020 ;
- d'approuver la convention relative au financement de l'Accueil de nuit sur la commune de Bastia à conclure avec l'association a Fratellanza au titre de l'année 2020, telle que figurant en annexe ;
- de m'autoriser à signer cette convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Convention relative au financement de l'Accueil de nuit
géré par l'association A Fratellanza
sur la commune de Bastia
Exercice 2020**

Entre les soussignés

La Collectivité de Corse représentée par le Président du Conseil Exécutif de Corse,
M. Gilles SIMEONI

D'une part,

Et

L'association A Fratellanza, située 13 rue Luce de Casabianca, 20200 BASTIA,
N° SIRET 404 193 625 00021, représentée par son président, M. Eugène GUIDONI

D'autre part,

VU l'article L. 345-2-2 du Code de l'action sociale et des familles relatif aux centres d'hébergement et de réinsertion sociale,

VU le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) de la Haute-Corse 2016-2022,

VU la délibération n° 20/159 CP de la Commission Permanente du 4 novembre 2020 approuvant le projet de convention relatif au financement de l'Accueil de nuit géré par l'association A Fratellanza sur la commune de Bastia pour l'exercice 2020,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles la Collectivité de Corse alloue un financement pour le fonctionnement de l'Accueil de nuit géré par l'association A Fratellanza sur la commune de Bastia.

Article 2 : Missions de l'Accueil de nuit

L'Accueil de nuit, géré par l'association A fratellanza, est un lieu de repos, d'abri et d'hébergement. La principale mission de ce centre est d'accueillir en extrême urgence et mettre à l'abri des personnes sans domicile fixe ou en détresse, il n'a toutefois pas vocation à offrir une solution durable d'hébergement.

L'accueil de nuit doit être ouvert tous les jours de la semaine, de 17h à 7h.

Un accompagnement social, réalisé par une équipe pluridisciplinaire, doit être mis en œuvre par l'Accueil de nuit pour toutes les personnes accueillies. Au-delà de l'hébergement en urgence, il s'agit d'évaluer la situation et les besoins des personnes en vue d'une orientation vers une structure adaptée.

L'accueil de nuit s'adresse aux personnes non accompagnées d'enfants, qui ne disposent pas d'un toit. L'accueil des personnes se fera dans le cadre d'une prise en charge spécifique et adaptée à ce type de population.

L'accueil est inconditionnel, il s'agit d'un centre à bas seuil d'exigence.

Article 3 : Modalités de financement

La Collectivité de Corse alloue un financement de 15 000 euros, pour une année, à l'association A Fratellanza afin de couvrir une partie des charges de fonctionnement de l'Accueil de nuit, pour un maximum de 13 places d'hébergement d'urgence.

Le règlement s'effectuera de la manière suivante :

- 50 % du montant annuel seront versés lors de la signature de la convention, soit 7 500 euros ;
- Le solde sera réglé sur production d'un bilan financier visé par le comptable et approuvé par l'assemblée compétente, tel que prévu par les statuts de l'association, et d'un bilan d'activité (cf. article 4).

Dans l'hypothèse où le compte de résultat ferait apparaître un excédent ou un déficit, A Fratellanza présentera un rapport qui précisera :

- En cas d'excédent : les raisons de l'excédent et l'affectation du résultat. En fonction des raisons de l'excédent, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer le versement du solde à concurrence de l'excédent réalisé.
- En cas de déficit : la ou les mesure(s) qu'elle entendra mettre en œuvre pour un retour à l'équilibre des comptes.

Ces documents devront être adressés à M. le Président du Conseil Exécutif de Corse, en deux exemplaires originaux et dûment signés par les personnes habilitées à cet effet, avant le 30 juin 2021.

A Fratellanza s'engage à fournir à la Direction générale adjointe en charge des Affaires sociales et sanitaires, sur demande et à tout moment, tous les autres éléments nécessaires à l'évaluation de la prestation.

Article 4 : Evaluation

Les objectifs de cette démarche d'évaluation sont d'acquérir une connaissance précise du dispositif au niveau du territoire, de s'assurer du respect des droits des usagers, de mieux cerner l'évolution de leurs besoins, ainsi que de l'opportunité et de la bonne exécution des dépenses engagées.

Dans ce cadre, A Fratellanza s'engage à fournir un rapport d'activité annuel, au plus tard six mois après la fin de l'exercice concerné par la présente convention. Ce rapport devra comporter au minimum les éléments suivants :

- Présentation et analyse de l'activité générale de l'Accueil de nuit
- Données d'activité sur l'année : nombre de personnes accueillies, nombre de nuitées, nombre de nuitées moyen par usager, typologie du public, ...
- Présentation de l'organisation du service
- Descriptif des actions mises en œuvre pour l'intégration de l'Accueil de nuit dans un réseau partenarial avec les autres dispositifs d'insertion.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'exercice 2020.

Article 6 : Contrôle de la Collectivité

La Collectivité de Corse se réserve le droit d'exercer tout contrôle, sur pièces et sur place auprès d'A Fratellanza, qu'elle estimera utile dans le cadre de la présente convention.

A Fratellanza s'engage ainsi à mettre à disposition des services de la Collectivité de Corse tout document comptable, financier ou administratif, et à faciliter le contrôle de la structure et de l'activité réalisée.

Article 7 : Dénonciation de la convention

La présente convention prendra fin dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- Dénonciation par un des signataires avant son terme en précisant les motifs ;
- Non-respect des termes de la présente convention

La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la signification par lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties. Elle peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties.

Avant la prise de décision, il est convenu d'un dialogue entre les parties sur la situation constatée, les voies et moyens pour y remédier.

Article 8 : Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention, à défaut d'accord amiable, fera l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano, 20407 BASTIA CEDEX.

Bastia, le

Le Président
du Conseil Exécutif de Corse

Le Président
de l'association A Fratellanza



A Fratellanza
11 13 rue Luce de Casabianca

20200 BASTIA

STATISTIQUES 2019

L'association dispose de :

- 1 accueil de jour sur 125 m2**
- 1 accueil de nuit de 13 places**
- 2 logements sociaux**

● Accueil de jour

1 local 11 13 rue Luce de Casabianca

Locaux ouverts **6 jours sur 7, du lundi au samedi, toute l'année.**

De 8h à 12h

De 14h à 16H30 et plus selon activités

Le samedi de 9h à 11H.

En 2019 nos locaux ont enregistré 14000 **passages**, soit une moyenne **de 45 à 50 personnes par jour.**

275 personnes accueillies dont :

- 110 nouvelles domiciliations
- 70 anciennes domiciliations renouveler
- 95 personnes non domiciliées

Pour l'année 2019, les domiciliations représentent 180 personnes domiciliés au sein de l'Association A FRATELLANZA.

■ **110 nouvelles domiciliations 2019** : 22 femmes et 88 hommes, concernant des demandes de :

RSA – cartes de séjour – AME- CMU- Inscription à Pôle Emploi etc...

Ces nouvelles domiciliations se répartissent en :

55 Français 1 Italien
15 Algériens 16 Roumains 9 Marocains 4 Sénégalais 4 Polonais
1 Hongrois, 1 Lithuanien, 2 tunisiens, 1 espagnol

■ 70 Anciennes domiciliations avec renouvellement en 2019 : 5 femmes et 65 hommes, concernant des demandes de :

RSA – cartes de séjour – AME- CMU- Inscription à Pôle Emploi etc...

■ 95 personnes non domiciliées sur l'année : 88 Hommes, 7 Femmes.

Toutes ces personnes viennent à A FRATELLANZA pour diverses raisons : recherche de travail, problèmes de santé, changement de vie, une douche, une lessive, **une écoute, et demandent notre d'aide.**

Nous essayons, au maximum, de satisfaire leur demande.

Nous effectuons diverses tâches, mais **en priorité l'écoute.**

Cette année :

37 dossiers de CMU nouveaux ou renouvellements

15 dossiers PIFDASS

4 dossiers d'Allocation Adulte Handicapé

18 demandes ou renouvellement de dossiers de logement, loi dalo y compris.

Et de nombreux courriers administratifs et autres

Nous assurons aussi toutes demandes : photocopies, envoi de fax, aide à la recherche d'emploi, téléphone pour annonces au Pôle d'Emploi, aide pour remplir formulaires administratifs (Impôts, CAF, Sécurité Sociale), Demande de carte grise, regroupement familiale, permis de conduire,

26 mails à la préfecture pour des rdv ou des réclamations à l'accueil du Bureau des Etrangers.

L'association dispose de l'agrément pour traiter les demandes de **RSA et cette année nous avons fait 14 demandes.**

Nous avons mis en place des cours informatique qui ont débutés en décembre 2018 ainsi que des cours de soutien scolaire et cours de Français depuis mai 2018.

A l'accueil de jour, en 2019 l'association a fourni :

- **10 à 14 douches**, en moyenne, par jour, soit **3000 douches / an environ.** Avec fourniture de serviettes et nécessaire de toilette.

L'accueil de jour dispose :

- d'une bibliothèque avec un coin lecture, la télévision, des jeux.
- 3 postes informatique mis à disposition pour le public avec un accès à internet.
- d'un vestiaire avec vêtements en cas d'urgence.
- **local laverie** avec 2 machines à laver et un sèche linge.
- **50 consignes à bagages** : les clés sont gardées au bureau et données aux titulaires lors de leur passage.

Tous les jours un petit déjeuner est servi avec café, thé, chocolat pain frais, et viennoiseries, en collaboration avec l'association PARTAGE.

Les salariés de l'association travaillent aussi de façon étroite avec :

- **Le Service d'Insertion d'Accueil et Orientation**
- Les assistantes sociales de différents secteurs de Bastia et autres.
- **Le Centre Hospitalier** de Bastia pour les personnes sans domicile Hospitalisées ou pour des factures impayées ou des prises de RDV avec des médecins.
- **LE CHRS de Furiani et l'accueil de nuit de St Joseph** : étroite Collaboration pour le suivi de nos accueillis qui sont hébergés ou non. Une convention a été signée pour le suivi des personnes hébergées en maison-relais.
- **La CAF, la CPAM, la Préfecture de Haute Corse, la DDSPP, les Organismes de logement ...** et bien sûr avec d'autres organisations caritatives.

● Accueil de nuit

1 local dans l'ancien hôpital de TOGA.

Accueil ouvert du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

3691 nuitées ont été proposé avec collation, ce qui représente 99 personnes hébergées, dont 83 hommes (80%) et 16 femmes (20 %), un taux d'occupation de 85 %.

La plupart de ces personnes se sont inscrites au bureau de l'accueil de jour.

Les ressources des personnes hébergées à l'accueil de nuit :

Titulaires du RSA, titulaires Allocation Adulte Handicapé, travailleur, des chômeurs, titulaires de la retraite, sans aucunes ressources et les non renseigné

● Logements sociaux

2 logements type F1, situés Quartier Bertrand à Toga en location.

Une fois par mois, un suivi est assuré par un salarié de Fratellanza sur tous les problèmes rencontrés par les locataires : aide à la recherche de logement ou institution

comme maisons de retraite, maison de repos – aide à l'accès à la santé et au travail.
Est assuré également le suivi de la bonne tenue de ces logements.



A Fratellanza
11 13 rue Luce de Casabianca

20200 BASTIA

STATISTIQUES 2018

L'association dispose de :

- 1 accueil de jour rénové sur 125 m2**
- 1 accueil de nuit de 13 places**
- 2 logements sociaux**

● Accueil de jour

1 local 11 13 rue Luce de Casabianca
Locaux ouverts **6 jours sur 7, du lundi au samedi, toute l'année.**
De 8h à 12h
De 14h à 16H30 et plus selon activités
Le samedi de 9h à 11H.

En 2018 nos locaux ont enregistré **13800 passages**, soit une moyenne de **40 à 45 personnes par jour.**

255 personnes accueillies dont :

- 75 nouvelles domiciliations
- 60 anciennes domiciliations renouveler
- 120 personnes non domiciliées

Pour l'année 2018, les domiciliations représentent 135 personnes domiciliés au sein de l'Association A FRATELLANZA .

■ **75 nouvelles domiciliations 2018** :13 femmes et 62 hommes, concernant des demandes de :

RSA – cartes de séjour – AME- CMU- Inscription à Pôle Emploi etc...

Ces nouvelles domiciliations se répartissent en :

26 Français	6 Italiens	3 Tunisiens	2 Espagnol
12 Algériens	5 Roumains	2 Belges	2 Bulgare
8 Marocains	3 Sénégalais	2 Polonais	1 Anglais, 1 Hongrois, 1 Lithuanien,
1 slovaque.			

■ **60 Anciennes domiciliations avec renouvellement en 2018** : 5 femmes et 55 hommes, concernant des demandes de :

RSA – cartes de séjour – AME- CMU- Inscription à Pôle Emploi etc...

■ **120 personnes non domiciliées sur l'année** :108 Hommes, 12 Femmes.

Toutes ces personnes viennent à A FRATELLANZA pour diverses raisons : recherche de travail, problèmes de santé, changement de vie, une douche, une lessive, une écoute, et demandent notre d'aide.

Nous essayons, au maximum, de satisfaire leur demande.

Nous effectuons diverses tâches, mais **en priorité l'écoute.**

Cette année :

45 dossiers de CMU nouveaux ou renouvellements

25 dossiers PIFDASS

8 dossiers d'Allocation Adulte Handicapé

25 demandes ou renouvellement de dossiers de logement, loi dalo y compris.

22 dossiers CAF, allocation familiale, d'APL..

Et de nombreux courriers administratifs et autres

Nous assurons aussi toutes demandes : photocopies, envoi de fax, aide à la recherche d'emploi, téléphone pour annonces au Pôle d'Emploi, aide pour remplir formulaires administratifs (Impôts, CAF, Sécurité Sociale), Demande de carte grise, regroupement familiale, permis de conduire,

Et de nombreux appels et mails à la préfecture pour des rdv à l'accueil du Bureau des Etrangers.

L'association dispose de l'agrément pour traiter les demandes de **RSA** et cette année nous avons fait **20 demandes.**

Nous avons mis en place des cours informatique qui ont débutés en décembre 2018 ainsi que des cours de soutien scolaire et cours de Français depuis mai 2018.

A l'accueil de jour, en 2018 l'association a fourni :

- **10 à 12 douches**, en moyenne, par jour, soit **2800 douches** environ. Avec fourniture de serviettes et nécessaire de toilette.

L'accueil de jour dispose :

- d'une bibliothèque avec un coin lecture, la télévision, des jeux.
- d'un poste informatique mis à disposition pour le public avec un accès à internet.
- d'un vestiaire avec vêtements en cas d'urgence.
- **local laverie** avec 2 machines à laver et un sèche linge.
- **50 consignes à bagages** : les clés sont gardées au bureau et données aux titulaires lors de leur passage.

Tous les jours un petit déjeuner est servi avec café, thé, chocolat pain frais, et viennoiseries, **en collaboration avec l'association PARTAGE.**

Les salariés de l'association travaillent aussi de façon étroite avec :

- **Le Service d'Insertion d'Accueil et Orientation**
- les assistantes sociales de différents secteurs de Bastia et autres.
- **Le Centre Hospitalier** de Bastia pour les personnes sans domicile Hospitalisées ou pour des factures impayées ou des prises de RDV avec des médecins.
- **LE CHRS de Furiani et l'accueil de nuit de St Joseph** : étroite collaboration pour le suivi de nos accueillis qui sont hébergés ou non. Une convention a été signée pour le suivi des personnes hébergées en maison-relais.
- **La CAF, la CPAM, la Préfecture de Haute Corse, la DDSPP, les organismes de logement ...** et bien sûr avec d'autres organisations caritatives.

● Accueil de nuit

1 local dans l'ancien hôpital de TOGA.

Accueil ouvert pour la première fois du 1^{er} janvier au 31 décembre.

3629 nuitées ont été proposé avec collation, ce qui représente **90 personnes** hébergées, dont **70 hommes (78%)** et **20 femmes (22 %)**, un taux d'occupation de **84%**.

La plupart de ces personnes se sont inscrites au bureau de l'accueil de jour.

Les ressources des personnes hébergées à l'accueil de nuit :

- 16 titulaires du RSA
- 5 titulaires Allocation Adulte Handicapé
- 9 ayant un travail
- 3 au chômage
- 2 titulaires de la retraite
- 24 sans aucunes ressources
- 31 non renseigné

● Logements sociaux

2 logements type F1, situés Quartier Bertrand à Toga en location.

Une fois par mois, un suivi est assuré par un salarié de Fratellanza sur tous les problèmes rencontrés par les locataires : aide à la recherche de logement ou institution comme maisons de retraite, maison de repos – aide à l'accès à la santé et au travail. Est assuré également le suivi de la bonne tenue de ces logements.

10 JUN 2020

131

DGASS - DASP

Ogni dumanda hè da indirizzà cù u formulariu tipu à - Toute demande doit être adressée selon la domiciliation de l'association :

Cismonti - Haute-Corse	Pumonti - Corse-du-Sud
Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse Direction adjointe vie locale et services aux territoires Rond-point du Maréchal Leclerc - 20405 Bastia cedex 9	Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse Direction adjointe vie locale et services aux territoires 22 cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio cedex 1

DICHJARAZIONI D'INTINZIONI DI DUMANDA D'AIUTU FINANZIARIU
DÉCLARATION D'INTENTION DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Nomu di l'associu - Nom de l'association : A FRATELLANZA

N° siret : 404 193 625 000 21

Data d'immatriculazione - Date d'immatriculation : 30 mai 1995

Codici - Code APE :

Numaru d'arrighjamentu - N° d'enregistrement (uniquement pour les associations) : N 213 2000 132

Indirizzu di u sedi sociali - Adresse du siège social : 13, Rue de Lucie de Casabianca 20000 Bastia

Tel. : 0495 08 84 87 Indirizzu elettroniku - courriel : a.fratellanza@orange.fr

Attività principali - Activités principales : Accueil de jour et C.H.V. de Toga

(oghjustu i statutu) (joindre copie des statuts en vigueur)

Numaru d'aderenti - Nombre d'adhérents : 15 membres

Cumuna(i) o territoriu(i) - Commune(s) ou territoire concerné(s) par le fonctionnement de l'association demandeuse
agglomération de Bastia

GHJUNTA / ARRIVÉE

06 MARS 2020

Aggradimentu - Agrément : IÈ - OUI INNÙ - NON

Data u - Délivré le : 01/06/2020 da - par : Préfecture de Haute-Corse

Risposevuli ligali - Responsable légal : Signora - Madame Signore - Monsieur

Casata - Nom : GUIDONI Nomu - Prénom : EUGENE

Funzioni - Fonction : Président Tel. : 06 80815104 Indirizzu elettroniku - courriel : Guidoni.eugene@wanadoo.fr

Cuntattu - Contact dossier : Signora - Madame Signore - Monsieur

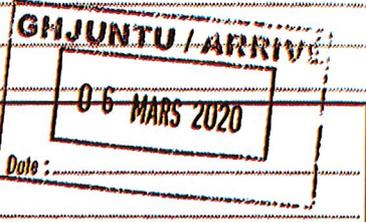
Casata - Nom : HA REËLLI Nomu - Prénom : PHILIPPE

Funzioni - Fonction : Client OF Service Tel. : 06 40335172 Indirizzu elettroniku - courriel : a.fratellanza@orange.fr

FINANZIAMENTI DUMANDATI - FINANCEMENT(S) SOLLICITÉ(S) :Ughjettu - Descriptif de l'objet du financement : *Aide et financement* Attività currenti - Activités courantes Prughjettu specificu - Projet spécifique Investimentu - Investissement

Pracisò - Détailler en quelques lignes l'objet du financement et les objectifs recherchés :

*apportar una riferenza adufata aux bevurus e beneficari
de noster accueilli de jouer a fin de garantir une
collaboration et petit dépenses sur l'anné.*

Cumuna(i) / Territoriu(i) - Commune(s) / Territoires concernés : *assembléon Bastia*Muntanti dumandatu - Montant de l'aide sollicitée : *15000 euros*

Parti riservata à u Cullittività di Corsica - Partie réservée à la Collectivité de Corse :

Dumanda curatu da - Demande prise en charge par :

Data - Date :

Casu mai, cumitatu tennicu di u - Le cas échéant, comité technique du :

PEZZI CHÌ ACCORRINI PÀ L'ANALISI - PIÈCES NÉCESSAIRES À L'ANALYSE :

- Formulariu di dichjarazioni d'intinzioni - Formulaire de déclaration d'intention ;
- Copia di u stratu di u Ghjurnali Ufficiali di a Ripublica chì porta dichjarazioni di a ciazioni di l'associu - Copie de l'extrait du Journal Officiel de la République portant déclaration de constitution de l'association ;
- Statuti, in vigori è firmati, di l'associu - Statuts de l'association en vigueur signés ;
- Ricivutu di dichjarazioni di ciazioni in Prifittura - Récépissé de déclaration de création en Préfecture ;
- Ultima ricivutu di dichjarazioni di mudificazioni di l'associu in Prifittura (sedi, titulu, ughjettu, scognu...) - Dernier récépissé de déclaration de modification de l'association en Préfecture (siège, titre, objet, bureau...);
- Copia di u decretu di dichjarazioni d'utilità publica pà l'associu concirnati - Copie du décret de déclaration d'utilité publique pour les associations concernées ;
- Prucessu verbali di l'ultima assemblea elettiva in conformità cù i statuti - Procès-verbal de la dernière assemblée électorale conforme aux dispositions prévues par les statuts ;
- Attestazioni di l'Amministrazione fiscali chì indetta a situazione precisa di l'associu in quantu à l'impositu nantu à i sucità è à a TVA sicundu u tipu d'attività soi - Attestation de l'Administration fiscale précisant la situation de l'association vis-à-vis de l'impôt sur les sociétés et de la TVA selon type d'activités menées ;
- Attestazioni di l'associu cunfirmendu ch'ellu hè à ghjornu di i so ubligazioni fiscali è suciali - Attestation confirmant être à jour des obligations fiscales et sociales ;
- Aggradimenti s'edda accorri - Agréments si concernée ;
- Ricacciu d'identità bancaria - Relevé d'identité bancaire.

Altri pezzi sarani da pruducia pà una sizzioni lucali culligata à un associu nazunali, da permetta di stabiliscia u ligamu trà di elli - Outre les pièces constitutives du dossier telles que figurant ci-dessus, la section locale rattachée à l'association nationale devra fournir tout document permettant d'établir le lien entre elles deux, à savoir :

- i publicazioni à u JO, ricivuti dichjarazioni in Prifittura (ciazioni è casu mai mudificazioni) di l'associu nazunali ; i statuti in vigori è à ghjornu di l'associu nazunali - les parutions au JO, récépissés déclaration en Préfecture (création et modifications éventuelles) de l'association nationale ; les statuts en vigueur et à jour de l'association nationale ;
- a dilibrazioni di u Consigliu d'Amministrazione chì porta ciazioni di a sizzioni lucali - la délibération du Conseil d'administration portant création de la section locale ;
- un'attestazioni di l'associu nazunali chì indetta chì l'associu hè à ghjornu di i so ubligazioni regulamentari - une attestation de l'association nationale indiquant que l'association est à jour de ses obligations réglementaires ;
- l'aggradimentu di u Presidenti nazunali o Presidenti di sizzioni chì attesta ch'ùn devì fà nisuna dichjarazioni o sizzioni lucali pressu à a Prifittura, chì u funziunamentu di a sizzioni hè in conformità incù l'ughjettu di a sedi nazunali, chì hè cuncessu à a sizzioni lucali di fà i dumandi di survinzioni diretta pressu à i cullittività publichi è di tucalli - l'agrément du Président national ou Président de section attestant qu'aucune déclaration ne doit être effectuée auprès de la Préfecture par la section locale, que le fonctionnement de la section est conforme à l'objet du siège national, que la section locale est autorisée à solliciter directement des subventions auprès des collectivités publiques et à les percevoir.

Stamponi o suggillu di l'associu / Firma, suggillu invariati di u firmatariu
 Tampon ou cachet de l'association / Signature, suggillu invariati di u signatariu
FRATELLIANZA
 Boutique de Solidarité
 13, Rue Luce de Casabianca 20200 BASTIA
 Tél. : 04 95 58 81 87
 Siret : 404 193 625 00021

ANZIAMENTI DUMANDATI - FINANCEMENT(S) SOLLICITATE(S):

Ughjettu - Descriptif de l'objet du financement : *Aide alimentaire*

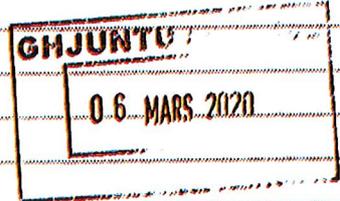
Attività currenti - Activités courantes

Prughjettu spicificu - Projet spécifique

Investimentu - Investissement

Pracisà - Détailler en quelques lignes l'objet du financement et les objectifs recherchés :

*apporter une réponse adéquate aux besoins alimentaires des personnes à l'accueil de nuit sur le site de Toga.
apporter un repas en respectant les règles d'hygiène (HACCP).*



Cumuna(i) / Territoriu(i) - Commune(s) / Territoires concernés : *agglomération de Bastia*

Muntanti dumandatu - Montant de l'aide sollicitée : *15 000 euros*

Parti riservata à a Cullittività di Corsica - Partie réservée à la Collectivité de Corse :
Dumanda curata da - Demande prise en charge par : Data - Date :
Casu mai, cumitatu tennicu di u - Le cas échéant, comité technique du :

FINANZIAMENTI DUMANDATI - FINANCEMENT(S) SOLLICITATE(S):

Ughjettu - Descriptif de l'objet du financement : *Aide aux fonctionnements*

Attività currenti - Activités courantes

Prughjettu spicificu - Projet spécifique

Investimentu - Investissement

Pracisà - Détailler en quelques lignes l'objet du financement et les objectifs recherchés :

Nous sollicitons une aide aux fonctionnements de notre accueil de nuit situé à l'Hôpital de Toga et la aide financière en co-financement de l'aide déjà attribuée par la DDCSPP de Haute-Corse.

Cumuna(i) / Territoriu(i) - Commune(s) / Territoires concernés : *agglomération de Bastia*

Muntanti dumandatu - Montant de l'aide sollicitée : *15 000 euros*

Parti riservata à a Cullittività di Corsica - Partie réservée à la Collectivité de Corse :
Dumanda curata da - Demande prise en charge par : Data - Date :
Casu mai, cumitatu tennicu di u - Le cas échéant, comité technique du :

AMMINISTRAZIONI - ADMINISTRATION :

Composizioni di u scagnu è di u consiglio d'amministrazioni - Composition du bureau et du conseil d'administration

Conformément aux statuts et au procès-verbal de la dernière assemblée générale électorale. Par ailleurs, si un ou des membres du conseil d'administration est salarié ou prestataire de l'association, joindre tout document l'autorisant et expliquer à quel titre il en est membre : représentant du personnel, participation à titre consultatif...

	Funzioni Fonction	Cosato Nom	Nomu Prénom	Profissioni Profession	Mandatu elettivu Mandat électif <input type="checkbox"/> IÈ - OUI <input type="checkbox"/> INNÒ - NON Si oui lequel
Scagnu - Bureau	President	Guicciardi	Jean-Jacques	Le Travail	
	Vice President	Vignoli	Jean-Charles	Le Travail	
	Secr. Gen.	Ubrimaldi	Brigitte	Le Travail	
	Tesoriera	Cacciguerra	Jacqueline	Le Travail	
CA					

GHJU
06 MARS 2020

Rimborsu di spesi - Remboursement de frais des membres du bureau et conseil d'administration :

IÈ - OUI INNÒ - NON altri - autres

Particulari - Précisions :
(oghjustu l ghjustificativu - joindre justificatif - PV d'AG, statuts...)

SALARIATI DI L'ASSOCIU - SALARIÉS DE L'ASSOCIATION :

Cosato à Normu Nom et Prénom	Impiegu Emploi occupé	Contrattu Type de contrat (CDI, CDD...)	Data di ricrutamentu Date d'embauche
Marcelli Philippe	chef de service	CDI	05/2018
Torini Christophe	Secr. Associat	CDI	04/2004
De Sa Juvénis Tereza	agent entretien	CDI	01/2017
Boulli Pascale	Secr. de nuit	CDI	05/2012
Yveson Mars	Secr. de nuit	CDI	06/2019
Dezutti Yves	Secr. de nuit	CDI	06/2019

INFRASTRUTTURI - INFRASTRUCTURE(S) UTILISÉE(S) :

Occupazioni di localu - Utilisation d'un local ou de locaux Miccu localu - Pos. de local

Localu cuncinotati - Identification du ou des locaux concernés : M. B. Rue de luce de cadubianca, Hospital de Toga
20200 Bastia

MUDALITÀ D'ACCUPAZIONI - MODALITÉS D'OCCUPATION :

Proprietariu - Propriétaire Locatariu - Locataire : cù affittu - avec bail senza affittu - sans bail
 Di gratisi - Mise à disposition gracieuse Incù convinzioni - Avec convention Senza convinzioni - Sans convention

Cette mise à disposition gracieuse donne-t-elle lieu à évaluation par le prêteur ? OUI NON Si OUI, faire figurer ce montant aux comptes 86 et 87 des budgets et comptes de résultat.

DUCUMENTI FINANZIARI - DOCUMENTS FINANCIERS :

Contu di risultatu - Compte de résultat o - ou CDR + bilanciu - Compte de résultat + bilan

A cuntabilità hè tinutu da - La comptabilité est tenue : l'associu stessu - en interne da un prestataru, quali hè - par un prestataire externe, lequel *Cabinet Nino*

Hè ci un Commissariu à i conti - L'association dispose-t-elle d'un Commissaire aux comptes (associations percevant plus de 153 000 € de financements publics ou autres obligations légales ou statutaires) ? :

IÈ, quali hè - OUI, lequel *COREVAL* INNÒ - NON

Présentation de l'organisme

- **Nom de l'organisme :** A FRATELLANZA
- **Représentant légal :** Eugène GUIDONI
- **Adresse :** 13 rue de Luce de Casabianca 20200 BASTIA
- **Téléphone :**
- **Courriel :** a.fratellanza@orange.fr
- **Objectifs généraux de l'organisme :**

Aide toute détresse en particulier à la lutte contre l'exclusion et pour la réinsertion

- **Public accueilli**

Personnes en situation d'exclusion

Sans abri

Personnes vulnérables

- **Statut de l'organisme :**

-

Association : A FRATELLANZA

Activité : Boutique solidaire **code NAF :** W2B2000132

- **Type d'agrément :**

Domiciliation Préfecture de Haute-Corse 01/10/2014

Rescrit fiscal Impôts de BASTIA 28/07/2008

Intermédiation locative DDCSPP

- **Numéro Siret :** 40019362500021

- **Intitule de l'action ou projet :**

Fonctionnement de l'accueil de nuit

- **Identification de la structure**

Adresse : ancien hôpital de Toga 20200 BASTIA

Téléphone :

Fax :

- **Courriel :** a.fratellanza@orange.fr

Représentant légal : Eugene GUIDONI

- **Personne en charge du projet :**

Nom, Prénom : MARCELLI Philippe

Fonction : Chef de service

Tel : 0640535172

courriel : a.fratellanza@orange.fr

- **Présentation du projet :**

Objetifs visés :

Accompagnement et mise à l'abri des personnes en situation de grande précarité

Publics concernés :

Sans abri

Personnes en grande précarité

Calendrier prévisionnel de l'action :

01/01/2020 31/12/2020

Rayonnement géographique :

BASTIA

Présentation détaillée du projet :

Depuis 2018 l'association a répondu à la demande de la DDCSPP de Haute-Corse pour une ouverture à l'année de l'hébergement d'urgence situé à l'ancien hôpital de TOGA dès lors l'accueil de nuit voit son taux occupation dépasser de 80% depuis son ouverture. Ci-joint en annexe 1 rapport d'activité 2019.

Il accueille des personnes en grande difficulté c'est-à-dire qui sont en situation de précarité ou d'exclusion, il s'agit des personnes sans domicile fixe, pour une courte durée pendant laquelle :

Leur situation sera évaluée, elles seront aidées dans leurs démarches d'accès aux droits, Et orientées vers une structure d'insertion adaptée.

Cadre administratif et réglementaire : ces établissements sont soumis à la loi du 25 mars 2009 relative à la mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, à la loi DALO relative à la condition d'accueil, la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale (loi n°2005-32)

Public accueilli : il s'agit majoritairement d'hommes mais des places sont également prévues pour les femmes qui ont au moins 18 ans et sans limite d'âge. Les personnes concernées par les centres d'hébergement d'urgence sont des personnes sans domicile fixe.

Modalités d'accueil et de fonctionnement : les personnes se trouvant en difficulté contact le 115 ou des travailleurs sociaux qui les orienteront vers des centres d'hébergement d'urgence. Il faut se référer à l'article 4 de la loi DALO qui affirme que l'hébergement est possible jusqu'à ce qu'une réorientation soit proposée, il n'y a donc pas de durée maximale. L'hébergement peut aller d'une nuit renouvelable jusqu'à la proposition d'une réorientation.

Place et rôle de l'éducateur : les travailleurs sociaux sont confrontés à des situations complexes, nécessitant de multiples contacts pour permettre notamment l'accès aux droits sociaux et la réorientation vers les services et structures de droit commun. Le travail social concerne principalement la réfection des papiers d'identité, la mise en place ou la mise à jour des revenus, l'aide à la constitution de dossiers de couverture sociale (CMU, AME, ...).

C'est donc afin de garantir une mise à l'abri des personnes en grande précarité sur un créneau de 17h00 à 19h00 du lundi au dimanche que porte le projet ; en effet, ayant une population qui

fréquente à la fois l'accueil de jour et l'accueil de nuit l'objectif étant une mise à l'abri du public qui se retrouve en extérieur et ainsi garantir une animation sociale à travers des activités au sein de l'accueil mais aussi un accompagnement qui nous semble primordial face aux usagers en très grande fragilité. Les accueillis seront sollicités pour participer aux activités (jeux de société, télévision, etc.).

Des ateliers permettront d'accompagner le processus de revalorisation et de motivation des personnes accueillies :

- Cuisine
- Jeux de société
- Intervention culturelle
- Travail sur l'image de soi
- Sensibilisation aux conséquences des conduites addictives (ANPAA)

Le résultat du travail quotidien initié par l'équipe éducative auprès des accueillis les plus en marge pour leur rendre une dignité. Il est cependant très réel et le signe visible d'une insertion sociale en marche.

Moyen mise en œuvre :

- **Locaux :** Ancien hôpital de Toga
- **Matériel :**
- **Accueil/ accompagnement des populations :**
- **Personnel :**

Modalités de déroulement de l'action :

En 2019 nous avons fait appel à l'association ALFA pour des interventions afin d'animer le créneau horaire de 17h00 à 20h00 dès lors nous souhaitons développer cette idée qui aura pour objectif de mettre à l'abri les usagers et de leur proposer des activités, afin d'éviter l'errance de ce public qui se retrouve à la rue.

ASSOCIATION A FRATELLANZA
PREVISIONNEL ANNEE 2020

Comptes	Libellés	MONTANTS	REPARTITION	
			ACCUEIL JOUR	ACCUEIL NUIT
CHARGES				
	<i>Fournitures de consommables</i>	31 220		
606110	ELECTRICITE	7 000	6 417	583
606120	EAU	1 500	1 375	125
606200	ALIMENTATION	13 000	13 000	
606300	Fournitures ENTRETIEN / PETIT EQUIPEMENT	1 100	1 008	92
606310	ACHATS MATERIEL DIVERS	5 420	4 968	452
606400	Fournitures DE BUREAU	3 200	2 933	267
	<i>Services Extérieurs</i>	29 395		
615200	ENTRET REPAR SUR BIENS IMMOB.	1 400	1 283	117
615700	BLANCHISSERIE	6 500	5 958	542
616100	ASSURANCE	5 700	5 225	475
622600	HONORAIRES EXPERTISE	5 200	4 767	433
622600	HONORAIRES CAC	4 800	4 400	400
623800	DONS SECOURS	400	367	33
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	500	458	42
6257000	MISSION RECEPTION	800	733	67
626000	FRAIS POSTAUX	160	147	13
626200	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 800	2 567	233
627000	FRAIS BANCAIRES	750	688	63
628500	FRAIS DE FORMATION	385	353	32
	<i>Impôts et taxes</i>	1 800		
633300	PART.EMPL.FORM.PROF.CONT.	630	578	53
635120	TAXEX FONCIERES	770	706	64
635300	IMPOTS ET TAXES	200	183	17
	<i>Charges de personnel</i>	211 885		
641100	SALAIRES ET APPOINTEMENTS	157 000	147 000	10 000
641100	PRIME ITC	1 500	1 400	100
641200	CONGES PAYES	15 700	15 700	
645100	URSSAF COTISATIONS PATRONALES	20 880	20 480	400
645320	HUMANIS COTISATIONS PATRONALES	5 400	5 101	299
645000	PREVOYANCE HUMANIS	2 400	2 300	100
645350	MUTUELLE FAMILIALE CORSE	1 570	1 570	
645400	POLE EMPLOI	7 000	7 000	
647500	MEDECINE DU TRAVAIL	435	435	
	<i>Charges exceptionnelles</i>	1 000		
661180	INTERETS SUR PRET	1 000	1 000	
	<i>Dotations aux amortissements</i>	19 700		
661120	IMMO CORPORELLES.	19 700	19 700	
TOTAL DES CHARGES		294 800	279 800	15 000

Comptes	Libellés	MONTANTS	ACCUEIL	ACCUEIL
			JOUR	NUIT
PRODUITS				
	<i>Prestations & services</i>	3 500		
706100	LOYER MAISON TOGA	3 500	3 500	
	<i>Subventions d'exploitation</i>	288 000		
	SUBVENTIONS MAIRE DE BASTIA	3 000	3 000	
	SUBVENTION C A F	5 000	5 000	
	SUBVENTION Direction Départementales DDCSPP	80 400	80 400	
	SUBVENTION Direction Départementales DDCSPP	150 000	150 000	
	SUBVENTION CPAM	5 000	5 000	
	SUBVENTION MAIRIE BASTIA	5 000	5 000	
	SUBVENTION MAIRIE VILLE PIETRA BUGNO	600	600	
	SUBVENTION DDCSPP - ALT	5 000	5 000	
	SUBVENTION DDCSPP - ACCOMPAGNEMENT	3 800	3 800	
	SUBVENTION CDC DE FONCTIONNEMENT	15 000		15 000
	SUBVENTION CDC AIDE ALIMENTAIRE	15 000	15 000	
	<i>Autres produits de gestion courante</i>	3 300		
756000	COTISATIONS DES MEMBRES	300	300	
758500	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	3 000	3 000	
TOTAL DES PRODUITS		294 800	279 800	15 000
RESULTAT PREVISIONNEL		0		

A FRATELLANZA
Boutique de Solidarité
13, Rue Lucie de Casabianca 20200 BASTIA
Tél. : 04 95 58 84 87
Siret : 404 193 625 00021